

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°09

ADHESION A L’ASSOCIATION « COTER NUMERIQUE »

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil municipal :

« coTer numérique » est une association loi 1901, qui regroupe les Collectivités territoriales, et qui a pour objet d’aborder leurs problématiques en lien avec l’informatique et la communication.

Les Adhérents sont :

- Des villes, des Communautés Urbaines, d'Agglomération ou de Communes ;
- Des syndicats Intercommunaux, des groupements de communes
- Des Conseils départementaux, des Conseils régionaux

L’adhésion à « coTer numérique » permet :

- De bénéficier de l'expérience d'un réseau de DSI, RSI DSIN, DSIT, ... de Collectivités Territoriales (Villes, EPIC, Départements, Régions), de partager vos problématiques, vos besoins et également vos solutions ;

Appréciation de la préfecture

027-212707012-20250401-D-25-04-09-DE

Date de télétransmission : 04/04/2025

Date de réception préfecture : 04/04/2025

- De bénéficier gratuitement des travaux des groupes de travail annuels ;
- De participer aux groupes de travail et récupérer les différents supports numériques ;
- D'accéder gratuitement au congrès annuel (30 villes visitées, 31 congrès en 33 ans dans toutes les régions de France métropolitaine), avec plus de 120 partenaires présents, des ateliers techniques avec la possibilité de s'organiser des parcours à thème (dématérialisation, cyber, data, infra...).

L'association est ouverte sur le monde du numérique territorial et participe aux travaux d'autres réseaux (@pronet, Forum, ...). Elle établit chaque année et de façon impartiale une synthèse des problématiques liées au numérique.

Le coût de l'adhésion à « coTer numérique » est de 160 € TTC

Compte tenu de l'intérêt que revêt l'adhésion à cette association et du coût limité de celle-ci, il est proposé au Conseil Municipal de rejoindre ce collectif.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- **AUTORISE**, l'adhésion de la commune à l'association « coTer numérique » pour un montant d'adhésion de 160 euros TTC et le paiement de cette dernière.
- **DESIGNE**, Lionel Dony, en sa qualité de Directeur des Usages du numérique, en tant que représentant de la collectivité.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer cette adhésion et l'ensemble des actes y afférant ;

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401D-25-04-09-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025